

SYNDICAT DE BASSIN DE LA RIVIERE LA VAIGE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 28 MARS 2018

Etaient Présents : Jean-Pierre OLIVIER (Suppléant de Christophe TINNIERE), Franck LEGEAY, Gilbert DELLIERE, Georges MASSA, Marielle SABIROU, Arlette LEUTELIER et Jacqueline DAVID (Suppléante d'Arlette LEUTELIER), Pierre BORDIER et Maurice GASCOIN (Suppléant de Pierre BORDIER), Pascal GANGNAT, Daniel MONSIMERT, Thierry GUITTER, Jean-Claude BREHIN, Michel DURAND, Fernand LEROY (Suppléant de Gérard DAVID).

Etaient excusés : Christophe TINNIERE, Gérard DAVID et Ghislaine BODARD-SOUDEE.

Etaient absents : Didier LAMBERT, Jean-Marc HULOT et Yves RENOULT

Etaient également présents : Xavier SEIGNEURET - Technicien de rivières
Yohann LUCAS - Responsable technique des Syndicats

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme Arlette LEUTELIER, Vice-présidente du Syndicat, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Pascal GANGNAT (*Absent lors de la délibération*), Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Prévu	Réalisé
<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses	429 484,00 €	127 904,67 €
Recettes	562 398,63 €	205 289,84 €
Excédent de fonctionnement de	+ 77 385,17 €	
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	812 138,83 €	428 770,21 €
Recettes	812 138,83 €	292 692,51 €
Déficit d'investissement de	- 136 077,70 €	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Le Comité Syndical adopte le compte de gestion du Syndicat de Bassin de la Rivière La Vaige 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement, compte tenu des réalisations 2017, des restes à réaliser et un report de 2016, de 131 816,53 €,
- un résultat de fonctionnement, y compris le report de 2016, qui est de + 344 785,80 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 d'une part en section d'investissement pour de nouveaux investissements, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :
 - ↳ Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) 131 816,53 €
 - ↳ Ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) 212 969,27 €

AMORTISSEMENT – SUIVI DES INDICATEURS 2015

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de voter la durée d'amortissement des suivis des indicateurs 2015 d'un montant de 6 036,00 €.

Il propose une durée de 2 ans soit 3 018,00 € par an.

Le Comité syndical, après délibération, approuve cette durée d'amortissement de 2 ans.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Le Président présente le Budget Primitif du Syndicat, ci-après, approuve à l'unanimité le budget primitif 2018, arrêté comme suit :

<u>Section Fonctionnement</u>	> Dépenses	= 231 677,00 €
	> Recettes	= 431 387,27 €
<u>Section d'Investissement</u>	> Dépenses	= 898 314,73 €
	> Recettes	= 898 314,73 €
<u>Résultat du vote</u>	> Nombre de membres en exercice	= 17
	> Nombre de membres présents	= 13
	> Nombre de suffrages exprimés	= 13
	POUR = 13	CONTRE = 0
		ABSTENTION = 0

QUESTIONS DIVERSES

> *Info*

L'inauguration des travaux réalisés au plan d'eau de LA BAZOUGE DE CHEMERE est programmée le :

MERCREDI 6 JUIN à 16h30 sur le site.

> *GEMAPI*

Après validation du scénario retenu de gouvernance par l'ensemble des EPCI-fp et des différents syndicats, la création d'un futur Syndicat mixte GEMAPI est prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

Le territoire retenu est composé en deux parties :

- un périmètre administratif : Erve, Vaige, Taude, Voutonne. (les EPCI-fp transféreront leurs compétences à la structure)
- un périmètre élargi : partie du BV de : l'Orthe, la Vaudelle, le Merdereau, le Palais, le Baraize.

La maîtrise d'ouvrage se fera par conventionnement avec les EPCI-fp sous la forme d'une prestation de service ou d'une délégation de compétence.

La clé de répartition financière retenue : 50 % du bassin versant et 50 % de la population du BV.

La composition du futur comité syndical est la suivante : 21 élus titulaires et 21 élus suppléants :

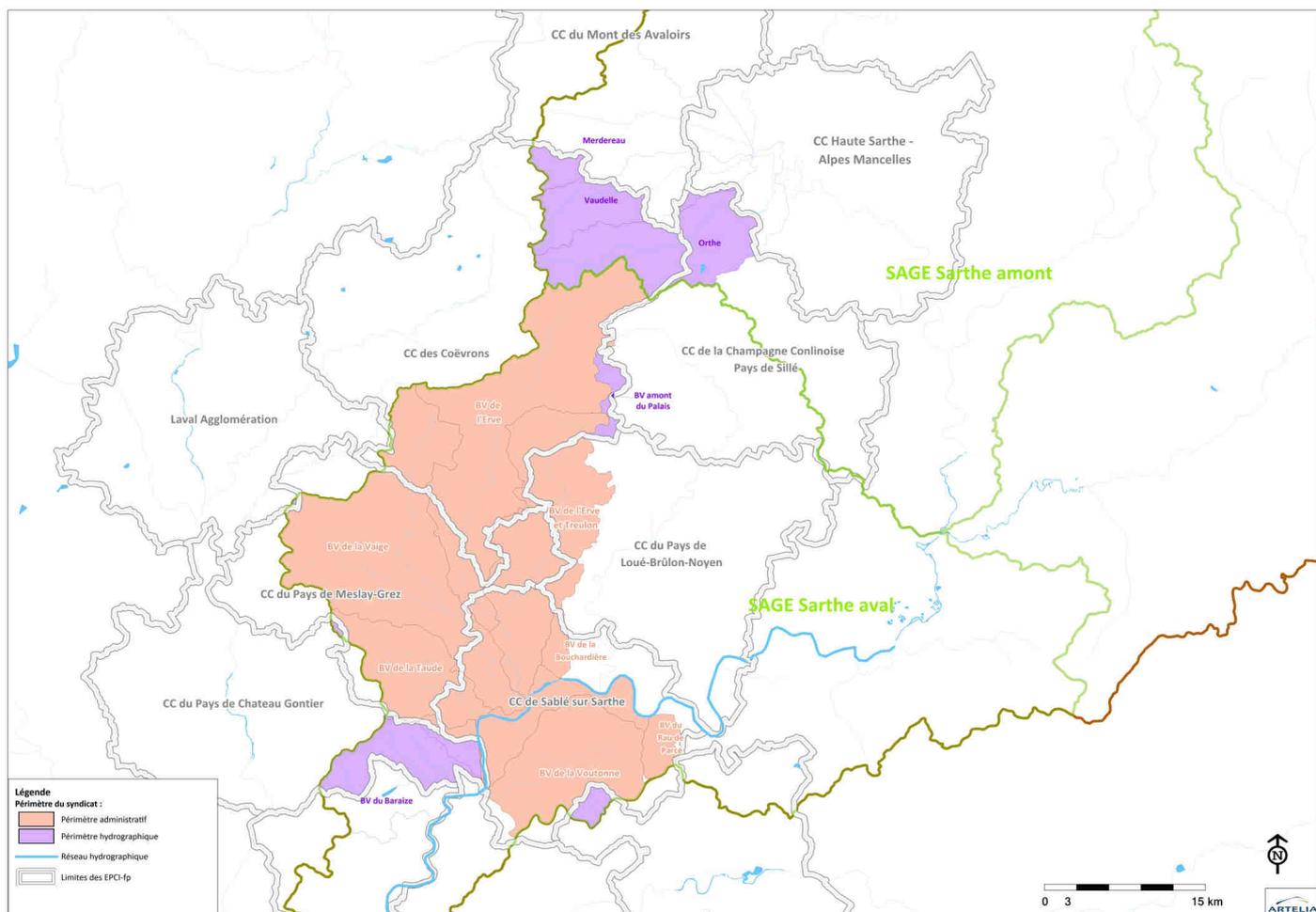
- 6 élus de la CC du Pays de Meslay-Grez
- 6 élus de la 3C
- 6 élus de la CC de Sablé
- 2 élus de la CC Loué Brûlon Noyen (LBN)
- 1 élu de la 4CPS (CC de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé

Des commissions par bassins versants historiques seront maintenues (Ex : Vaige) formées par un élu de chaque commune.

Nom du futur syndicat mixte : Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe « SBEMS »

Prochaines étapes à venir :

- Délibération en mai de la 3C pour initier le futur syndicat
- Arrêté de périmètre du Préfet
- Délibération de l'ensemble des EPCI-fp du secteur (et dans certains cas les communes)
- Délibération des Syndicats actuels pour adhérer au « SBEMS »
- Création au 1^{er} janvier 2019



Le secrétaire de séance
Daniel MONSIMERT

Le Président
Pascal GANGNAT